

2 - Épreuves écrites d'admissibilité

2.1 Composition de géographie thématique

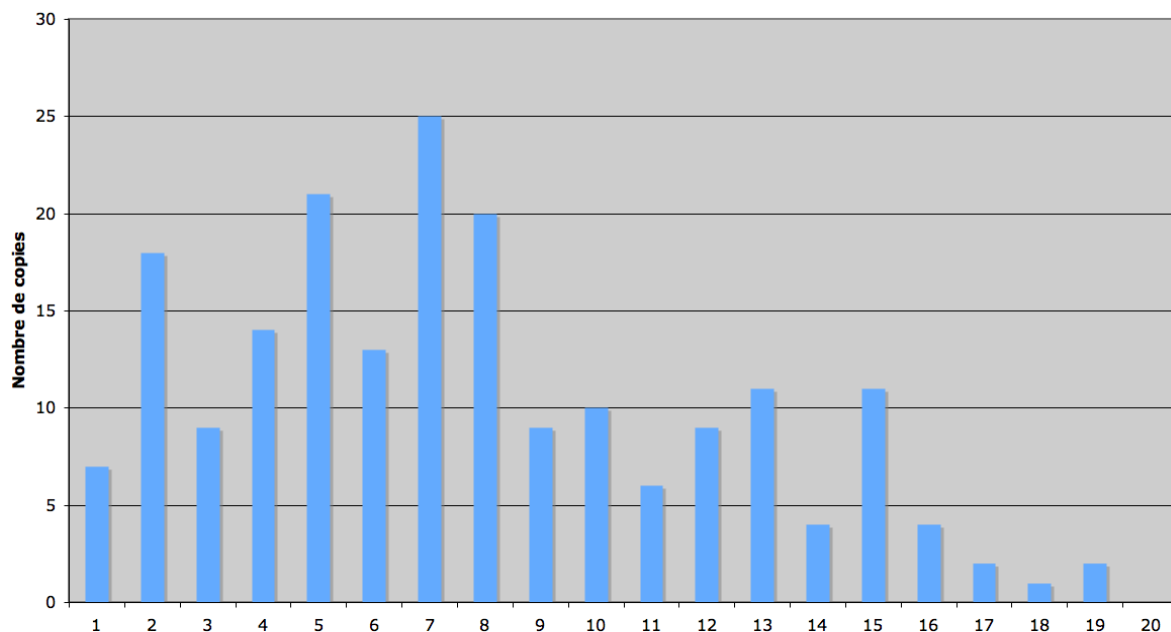
Durée : 7 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique est rigoureusement interdit.

Sujet : Représenter les mers et les océans

La moyenne générale de cette épreuve est de 7,8/20. Sur 198 copies, 48 ont eu une note inférieure à 5/20 et 62 une note atteignant ou dépassant 10/20. Les admissibles ont eu en moyenne 11,4/20 et les non admissibles 5,26/20.

Notes



Les correcteurs ont apprécié le bon niveau d'expression écrite des copies remises par les candidats. Très rares sont celles à avoir été pénalisées en raison de défauts formels trop importants. Cette capacité à s'exprimer de façon claire et juste est propice à la réalisation de démonstrations rigoureuses tout en étant une condition minimale pour enseigner.

Le contenu des copies rendues était très hétérogène. Ce devoir a pu paraître original, voire déroutant, à certains candidats manifestement plus à l'aise avec l'évocation des faits ou des phénomènes qu'avec celle de leurs représentations. Le croisement de la question des « représentations de l'espace » et de celle portant sur la « géographie des mers et des océans » n'avait cependant rien de surprenant et motivait un certain nombre d'attentes de la part du jury.

La **définition des termes du sujet** les plus problématiques demeure une étape cruciale pour éviter tout traitement partiel de la question posée ou de s'égarer dans des généralités (sur la mondialisation, les conflits géopolitiques ou les crises environnementales). Ici, une définition du concept de représentations permettait d'en souligner la polysémie, à la fois filtres perceptifs et énoncés communicationnels. Le jury ne peut que déplorer le caractère approximatif de trop nombreuses définitions proposées concernant une question pourtant au programme. Quelques rares candidats ont ainsi utilisé la notion de représentation de façon détournée, comme un prétexte pour délivrer des connaissances générales sur les mers et les océans. Ce défaut a été lourdement sanctionné quand il concernait des parties importantes, voire l'intégralité du devoir. Si la plupart des phénomènes liés aux mers et océans donnent lieu à des représentations, il ne suffisait pas d'en dresser la liste et d'illustrer chacun d'eux par un exemple littéraire ou pictural en fin de paragraphe pour réaliser une composition répondant au sujet. Il était en revanche peu utile, pour ce sujet, de proposer une définition stabilisée des mers et des océans dans la mesure où l'ensemble du devoir consistait à réfléchir à la variété de leurs significations possibles.

Les représentations évoquées ne devaient pas se limiter aux sources artistiques ou culturelles. Il convenait en effet de tenir compte de toutes les sources pertinentes : politiques,

militaires, juridiques, administratives, économiques, etc. Le devoir ne devait pas non plus se réduire aux connaissances élaborées au sein de la sphère scientifique. Si le discours scientifique mobilise des représentations, il n'était pas question de dresser un tableau épistémologique du traitement réservé aux mers et aux océans dans la géographie académique ou de cantonner la problématique à la production de connaissances rigoureuses et fiables. De même, il était assez inapproprié d'établir des hiérarchies de valeurs entre les différents types de discours, les représentations savantes ou expertes contre les représentations populaires ou vernaculaires par exemple : aucune visée normative n'était attendue ici. Au contraire, les copies insistant sur la diversité des supports énonciatifs, des auteurs et des genres, sans émettre de jugements de valeur, ont donné lieu à des comparaisons plus rigoureuses sur le plan méthodologique.

Le sujet impliquait également d'aller au-delà d'une simple description du contenu des représentations des mers et des océans. Certains candidats se sont malheureusement contentés de proposer une classification des représentations en fonction du mode d'expression (les cartes, les textes, les représentations infographiques) ou de thèmes abordés (la navigation, la pêche, le tourisme, l'art, etc.). Une présentation des rapports entre la pratique sociale des espaces maritimes et océaniques et les représentations qui les accompagnent était fortement attendue. Certains devoirs réussis ont d'ailleurs insisté sur les liens entre les conditions sociales de production et le contenu des représentations des mers et des océans. Il était en particulier judicieux de montrer comment les pratiques des auteurs de représentations (navigateurs, artistes, pêcheurs, stratèges militaires, opérateurs touristiques, etc.) pouvaient interagir avec la forme et le fond de leur discours. Par exemple, la mer ne représente pas un « el dorado » ou un « enfer » en dehors de tout contexte mais de telles qualifications sont inscrites dans des circonstances sociales d'énonciation qu'il convenait de présenter. Il était alors important de préciser comment la subjectivité des sources et leur situation sociale pouvaient peser sur leurs intentions communicationnelles (convaincre, informer, sensibiliser, éduquer, émerveiller, etc.). En les rapportant aux acteurs qui les produisent et les diffusent, il était possible de mettre en évidence les fonctions sociales des représentations portant sur les mers et les océans : faciliter la navigation, mieux régler, planifier, prévoir ou divertir. Plusieurs candidats ont judicieusement rappelé que la qualité des projections cartographiques dépend des usages que l'on souhaite en faire : la projection conforme de Mercator s'est par exemple imposée aux marins en raison de son aptitude à définir les caps adéquats. Il convenait à ce titre de souligner l'existence de normes sociales, de conventions, de mythes, d'héritages et de stéréotypes afin de souligner l'inertie mais aussi la malléabilité des représentations des mers et des océans. Ce faisant, il était possible de montrer comment les imaginaires collectifs sont socialement construits. Il importait alors de prendre également en considération les contextes de réception : il ne suffit pas en effet qu'une image soit produite pour être diffusée et entendue par de larges publics, pour qu'elle retienne leur attention, voire pour qu'elle participe à modifier leurs comportements. Cette inégale capacité des destinataires à retenir les messages reçus dépend de leurs cadres de perception, de leur sensibilité, de leurs prédispositions à interpréter, comprendre, juger ou apprendre. Ces cadres herméneutiques conditionnent la possibilité pour les discours sur les mers et les océans de trouver un écho ou d'exercer une influence dans les sociétés où ils sont diffusés. Pour cette raison, le jury a apprécié les copies faisant appel à la notion de performativité pour interroger l'inégale capacité des représentations à accompagner la transformation des pratiques des espaces marins et océaniques. Il convenait cependant d'éviter les analyses abusives : toutes les représentations ne sont pas performatives et leur formulation seule suffit rarement à en faire des réalités tangibles. Beaucoup de candidats ont ainsi insisté sur la puissance des actes de dénomination toponymique, lorsqu'on baptise une mer ou un océan par exemple, sans forcément tenir compte du fait que les actes de langage (le « dire ») ne sont pas obligatoirement suivis d'effets (le « faire ») : l'appropriation toponymique d'un espace maritime par un acteur n'implique pas que ses interlocuteurs se rallient forcément à cette appellation. D'autres paramètres entrent en ligne de compte (les rapports de force entre acteurs sociaux, la configuration des intérêts, etc.).

Enfin, un nombre trop réduit de copies évoque le rôle des échanges et des emprunts entre les différents types de représentations ou les détournements d'un discours à l'autre, par exemple lorsque les énoncés produits par les acteurs du tourisme recyclent des codes produits dans d'autres sphères sociales (l'art, la culture populaire, l'écologie politique) pour inciter à la fréquentation de certaines destinations ou à la pratique d'activités liées à la mer (baignade, croisières, plongée, etc.). Dans l'ensemble, les enjeux liés à l'interdiscursivité, à l'intertextualité et à l'inter picturalité ont été omis par les candidats, hormis de façon incidente et superficielle.

Concernant la **construction d'ensemble du devoir**, aucune problématique ne s'imposait d'évidence. Les problématiques vagues ou passe-partout étaient à éviter (« en quoi les représentations servent-elles à mieux comprendre les mers et les océans ? », « qui sont les acteurs des représentations ? », « quels sont les enjeux liés aux représentations ? »). Plusieurs candidats ont fait le choix de bâtir leur problématique sur l'hypothèse d'une contribution des représentations à l'appropriation par les sociétés humaines des mers et des océans. Il était cependant possible d'aller

au-delà en exploitant différentes relations dialectiques : l'attraction et la répulsion suscitées par les mers et les océans, le couple connu/inconnu, les images suscitées par un milieu original, les différences entre les images suscitées par les mers bordières et la haute mer, etc.

Si la plupart des copies sont composées conformément aux normes de l'exercice (introduction, développement, conclusion), on note encore trop souvent des déséquilibres excessifs entre les différentes parties du devoir. La construction du plan doit par ailleurs être dynamique et viser à produire une démonstration structurée en fonction des hypothèses induites par la problématique. Le jury regrette le trop grand nombre de copies dans lesquelles les parties ou les sous-parties s'enchaînent mal, aboutissant à une simple juxtaposition d'éléments mal ou insuffisamment articulés. Les plans en échelles, du local au global (ou l'inverse), ont donné lieu à de nombreuses répétitions en raison du caractère multiscalair de nombreux enjeux.

Beaucoup de candidats ont choisi de suivre un plan chronologique, en identifiant les grandes phases de l'histoire des représentations des mers et des océans. Ce choix permettait de prendre en compte les temporalités dans lesquelles les représentations sont échangées et de montrer comment leur contenu dépend des contextes successifs d'énonciation. Si ce choix permettait de souligner le fait que la signification des représentations spatiales ne tient qu'à des contextes de production et de réception, il convenait cependant de prendre garde aux explications téléologiques ou providentialistes et éviter tout schématisme historique. Ainsi, si les mythes et les croyances métaphysiques sont prépondérants dans les sociétés traditionnelles, ils n'ont pas disparu des sociétés contemporaines mais se sont repositionnés à l'intérieur des différents régimes discursifs dans certains champs (les affects paysagers, les goûts touristiques, les opinions politiques).

Aucun plan particulier n'était attendu et plusieurs options s'offraient aux candidats. Parmi celles-ci, il était par exemple possible d'envisager la démarche suivante :

- Une première partie pouvait montrer comment la connaissance empirique des mers et des océans, longtemps partielle, s'est accompagnée de mythes et de croyances durables dans la plupart des sociétés humaines. L'inconnu a alors été comblé par des motifs et des figures multiples (monstres, divinités, héros), souvent associés à divers thèmes comme la menace et le danger (les invasions, la tempête, le naufrage, etc.). Dans les sociétés contemporaines, ce rapport imaginaire a perduré à travers le goût romantique pour les mers et les océans en tant qu'espaces extrêmes et sublimes face auxquels les êtres humains se confrontent dans un rapport existentiel en renouvellement permanent. Le succès des récits, fictionnels ou non, relatant les exploits liés aux courses à la voile, aux sports nautiques à forte sensation se joignent à ceux rendant compte de l'expérience hétérotopique, et partant exceptionnelle, que constitue la croisière en mer. Les sociétés littorales ont pu également produire des images vernaculaires de la mer envisagée comme un espace sacré en lien avec diverses fonctions territoriales, nourricières ou commerciales par exemple. Ces cultures maritimes locales sont aujourd'hui réinvesties dans les fictions, les discours publicitaires ou le marketing touristique pour alimenter le goût des publics pour le pittoresque et l'exotique.
- Une deuxième partie pouvait ensuite s'attacher à préciser les conditions d'émergence d'un rapport instrumental aux mers et aux océans qui s'accompagne de nouvelles représentations techniques. Si les sociétés traditionnelles ont pu développer des savoirs ethnométhodologiques liés à une pratique réfléchie des mers et des océans, c'est avec la modernité occidentale, elle-même ayant puisé dans les instruments mis au point par d'autres cultures, que s'affirme un imaginaire utilitariste de la mer. La compilation rationnelle de données empiriques dans des cartes, des atlas, des inventaires, des livres de bord, des bases de données devient la première étape pour s'approprier des ressources multiples : la maîtrise des routes commerciales, l'accès à des gisements innombrables. La mer, interprétée comme une source d'enrichissement et de puissance, s'apparente à un espace à exploiter et à conquérir, ouvert à toutes les convoitises. Les appareils d'États, les compagnies commerciales, les stratèges militaires multiplient la production de doctrines morales et politiques, de récits, de plans pour justifier leur revendication et leur domination géopolitiques et géoéconomiques sur les mers et sur les océans. Selon leurs commentateurs, même les pirates seraient porteurs d'une certaine vision de l'appropriation légitime de la mer. Avec le temps, le modèle juridique ancien d'une mer sans droit (*res nullius*), ouverte à la valorisation privée et aux affrontements impérialistes, cède la place à une mer offerte à l'étatisation. C'est du moins ainsi que la Convention des Nations Unies sur les Droits de la Mer prévoit en 1982 de régir les espaces maritimes et océaniques, distinguant les eaux relevant du

domaine exclusif des États (mer territoriale, ZEE) de la « haute mer », appropriable par tous (*res communis*).

- Une troisième partie pouvait se concentrer sur la représentation des nouveaux défis auxquelles les sociétés humaines sont aujourd'hui confrontées dans leurs rapports avec les espaces maritimes. L'imaginaire productiviste développé par les sociétés modernes vis-à-vis de la mer se heurte à divers problèmes graves d'épuisement des ressources et de pollution des écosystèmes marins. La prise de conscience d'un tel enjeu a été favorisée par une meilleure connaissance des espaces maritimes, grâce aux recherches menées par les organismes océanographiques publics mais aussi sous l'effet de mobilisations privées (associations environnementales, entreprises privées). La représentation de la mer comme un écosystème fragile et menacé s'affirme ainsi depuis le milieu du XX^{ème} siècle, sous l'effet des efforts menés par les acteurs engagés dans la lutte pour la préservation des milieux marins pour sensibiliser les publics. Divers procédés discursifs, souvent entremêlés, ont été utilisés à cette fin : la vulgarisation scientifique, l'initiation esthétique aux merveilles de la mer, le recours à des images catastrophistes. Les sociétés contemporaines se trouvent donc aujourd'hui confrontées à des représentations contradictoires, héritées de différents régimes territoriaux successifs (mythique, utilitariste, environnemental), qui compliquent la réalisation de choix cohérents pour les acteurs. Pour les surmonter, les pouvoirs publics tentent de mettre en place des outils qui eux-mêmes reposent sur de nouvelles représentations normatives des espaces maritimes : des principes de développement durable, des zonages de protection, des chartes de gestion, des certifications de bonnes pratiques, etc. En conclusion, il était possible d'aboutir au constat que la diversité des régimes discursifs qui président à la représentation sociale des espaces maritimes témoigne d'une complexification croissante, elle-même compliquant la mise en cohérence des projets et des pratiques.

Le jury déplore le trop grand nombre de conclusions très courtes. Dans celle-ci, il demeure plus que jamais nécessaire de répondre de façon précise et rigoureuse à la problématique formulée dans l'introduction et aux hypothèses qu'elle induit.

Il convenait par ailleurs d'assortir les arguments avancés d'exemples à même d'illustrer le propos de façon pertinente mais aussi, éventuellement, de le nuancer. Il était en revanche peu judicieux de réserver une part exclusive du devoir à certains cas particuliers. En aucune manière, les exemples ne méritaient d'être évoqués pour eux-mêmes. Il importait de les choisir de façon à pouvoir être intégrés dans la démonstration d'ensemble. Inversement, les copies dont des paragraphes entiers étaient dépourvus d'exemples ou de cas concrets ont été pénalisées. Le jury a valorisé, au contraire, les copies s'efforçant de varier les exemples, de mêler des illustrations originales à des cas plus attendus ou plus classiques, d'évoquer des représentations issues de contextes géohistoriques différents, anciens et contemporains, en France et dans le reste du Monde. Il était ainsi insuffisant de s'en tenir à des exemples tirés de la culture populaire d'origine occidentale ou de la culture scientifique ou de ne réfléchir qu'à une seule échelle (les représentations à l'échelle mondiale par exemple). En outre, il n'était pas satisfaisant d'aligner les références à des cas sans en présenter aucun de façon approfondie. Le contenu des exemples détaillés devait pour cela être analysé, resitué dans son contexte d'énonciation et rattaché à l'argumentation, en fonction de la raison pour laquelle il a été choisi.

Les représentations graphiques proposées par les candidats ont été nombreuses et variées. Ces illustrations étaient en général soignées et claires, assorties de légendes problématisées en lien avec les renvois figurant dans le corps du devoir. Certaines de ces figures permettaient d'enrichir le devoir de façon valorisante, par exemple celles reproduisant des documents en les resituant dans leur contexte d'énonciation (une carte médiévale, un *rebbelib* marshallais, le plan d'un aquarium actuel, etc.). Les schémas figurant des représentations juridiques ou administratives (le zonage de la CNUDM par exemple) ou des conflits de souveraineté territoriale étaient tout à fait judicieux. En revanche, à l'instar des années passées, le jury déplore le nombre trop élevé d'illustrations sans lien direct avec le sujet, à l'image de cartes de synthèse proposées dans certaines copies pour montrer l'organisation d'espaces maritimes comme l'Océan mondial et le trafic maritime, l'Océan arctique ou le Bassin méditerranéen. Si le jury est conscient de la nécessité pour les candidats de préparer la réalisation des figures à partir d'un nombre limité d'exemples, il importe d'adapter les cas traités à la problématique du devoir, en intitulant les postes de légende de façon adéquate par exemple. Il est à ce titre regrettable que de nombreuses figures proposées n'aient nullement renvoyé à quelque représentation, vision ou conception des mers et des océans.

Jean-Claude BATREL, Nathalie BERNARDIE-TAHIR, Arnaud BRENNETOT, Serge WEBER